



POLITIQUE GENERALE DE MANAGEMENT

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT DURABLE ET RESPONSABLE

Elaborée par :

Mme Fatma Fall DIEYE

Directrice du Contrôle de Gestion
des Etudes et de la Stratégie

Validée par :

M. Malick NDIAYE

Directeur Général

Sommaire

I. CONTEXTE ET OBJECTIFS	3
1.1 Contexte	3
1.2 Objectifs	3
II. STANDARDS APPLICABLES	3
2.1 Standard locaux	4
2.2 Standards Internationaux.....	4
III. PILIERS.....	6
IV. ENGAGEMENTS	7
V. ANNEXES.....	11

I. CONTEXTE ET OBJECTIFS

1.1 Contexte

Le Plan Sénégal Emergent (PSE) est la vision du gouvernement du Sénégal couvrant les secteurs prioritaires de l'économie d'ici 2035 dont l'agriculture. Dans ce cadre, La CNCAS participe de manière active à la modernisation des infrastructures et des pratiques agricoles.

Au regard des aléas climatiques qui affectent l'agriculture sénégalaise, l'amélioration de sa productivité nécessite la maîtrise de l'eau à travers la mise en œuvre de programmes pour le développement des infrastructures hydro-agricoles.

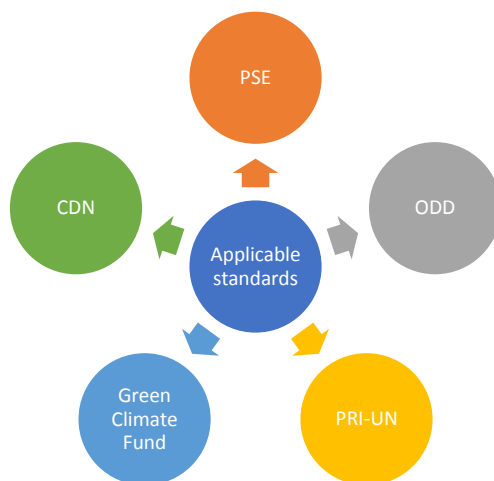
1.2 Objectifs

Ce document de politique vise à garantir que les activités de la CNCAS sont conformes aux principes et normes d'investissement verts et couvrent le financement et le suivi de la production, l'accès durable à l'énergie, l'efficacité énergétique et les projets d'adaptation/d'atténuation aux changements climatiques.

Les investissements responsables et durables seront axés sur des projets visant à moderniser les infrastructures agricoles pour les rendre durables, avec une efficacité accrue de l'utilisation des ressources et une plus grande adoption de technologies et de procédés propres et respectueux de l'environnement à savoir notamment :

- ✓ l'énergie propre (énergie renouvelable et efficacité énergétique) ;
- ✓ la production d'énergie et son accessibilité ;
- ✓ les pratiques agricoles durables et responsables ;
- ✓ l'efficacité des ressources et la gestion des déchets ;
- ✓ les technologies propres (machinerie agricole et équipements de transformation des produits agricoles qui utilisent les énergies vertes) ;
- ✓ les pratiques agropastorales respectueuses de l'environnement (engrais organique, agriculture raisonnée, la protection et la gestion des ressources naturelles) ;
- ✓ l'adaptation au changement climatique et la remédiation.

II. STANDARDS APPLICABLES



Standards applicables pour la politique d'investissement durable et responsable

2.1 Standard locaux

La CDN du Sénégal (Contribution Déterminée au niveau National) basée sur les projections économiques du PSE a pour objectifs la réduction des émissions de GES de 21% à l'horizon 2030 ainsi que la réduction de la vulnérabilité de l'économie sénégalaise basée principalement sur l'agriculture et la pêche. En sa qualité de banque agricole, la CNCAS a pour objectif de participer à la mise en œuvre des projets d'adaptation, d'atténuation et transversaux de la CDN, en particulier ceux qui sont conditionnels aux fonds climatiques.

Sans être exhaustif, les autorités compétentes du gouvernement mise sur les points majeurs ci-dessous listés :

- ✓ le système de riziculture intensif (SRI) avec l'objectif de réduire de 40% la consommation d'eau par rapport au système de production ;
- ✓ l'efficacité des ressources naturelles intégrée à la gestion de l'eau ;
- ✓ la promotion des technologies de gestion durable des terres, avec l'amélioration et l'adaptation de la production végétale et forestière ;
- ✓ la promotion de l'assurance agricole, l'information climatique et la mise à l'échelle de la gestion concertée des ressources ;
- ✓ la mise en œuvre des meilleures pratiques en agroforesterie, régénération naturelle assistée et l'utilisation de fumure organique dans la moitié des zones exploitées d'ici 2035 ;
- ✓ le développement d'unités pastorales ;
- ✓ le développement d'une aquaculture durable et la gestion durable des pêches.

2.2 Standards Internationaux

Les Objectifs de Développement Durable (ODD) sont un appel universel à l'action pour mettre fin à la pauvreté, protéger la planète et faire en sorte que tous les peuples jouissent de la paix et de la prospérité. En tant qu'organisation responsable, la CNCAS travaille notamment sur les ODD 2, 6, 8, 7, 9, 12 et 13 ci-dessous qui concernent plus son secteur et ses activités de financement :



En tant que banque engagée dans l'agriculture, la CNCAS travaille à la réalisation de l'ODD 2 qui vise à assurer des systèmes de production alimentaire durables et à mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes, et accroître les investissements, notamment grâce à une coopération internationale accrue, dans les infrastructures rurales, la recherche agricole et les services de vulgarisation.



La Banque participe à l'augmentation substantielle de l'efficacité de l'utilisation de l'eau dans l'ensemble du secteur agricole, en garantissant des prélèvements durables et l'approvisionnement en eau douce dans le cadre de programmes de développement d'infrastructure hydro-agricole.



La CNCAS encourage l'accès à des services énergétiques abordables, fiables et modernes. Elle participe à accroître sensiblement l'efficacité énergétique, la part des énergies renouvelables dans le bouquet énergétique mondial, en particulier dans le secteur rural. La CNCAS s'inscrit ainsi dans une dynamique d'encouragement des investissements dans les infrastructures énergétiques et les technologies de production d'énergie propre.



La CNCAS s'emploie à accompagner le développement d'infrastructures de qualité, fiables, durables et résilientes pour les populations rurales et à promouvoir une industrialisation inclusive et durable du secteur agricole. A travers l'augmentation de l'accès des petites entreprises agricoles aux services financiers, et leur intégration dans les chaînes de valeur et les marchés.



La Banque participe à la gestion durable et à l'utilisation efficace des ressources naturelles, à assurer la gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie. Elle encourage l'utilisation de l'engrais organique partout où l'accès le permet, et développe des produits financiers pour l'accès à ces catégories d'engrais



L'établissement se joint aux efforts de la communauté internationale qui adhère à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) pour l'atténuation des émissions des gaz à effets de serre et l'adaptation aux effets négatifs des changements climatiques.



la CNCAS compte intégrer les 6 principes de l'Investissement Responsable tels qu'énoncés dans le Système de Gestion Environnementale et Sociale de la Banque et prend en compte les questions d'évaluation des risques environnementaux et sociaux dans notre processus d'investissement.



Fond Vert pour le Climat (FVC)

Le FVC est un mécanisme financier de la CCNUCC qui vise à financer des investissements pour un développement à faibles émissions de carbone et résilient au changement climatique dans les pays en développement. Les fonds pour le climat seront mobilisés dans des projets qui n'auraient pas pu avoir lieu uniquement à des conditions commerciales. Par conséquent, la banque s'efforce d'investir dans presque tous les domaines d'impact stratégique du Fonds Vert pour le Climat décrits ci-dessous :

Tableau 1: Domaines d'impact du Fonds Vert pour le Climat

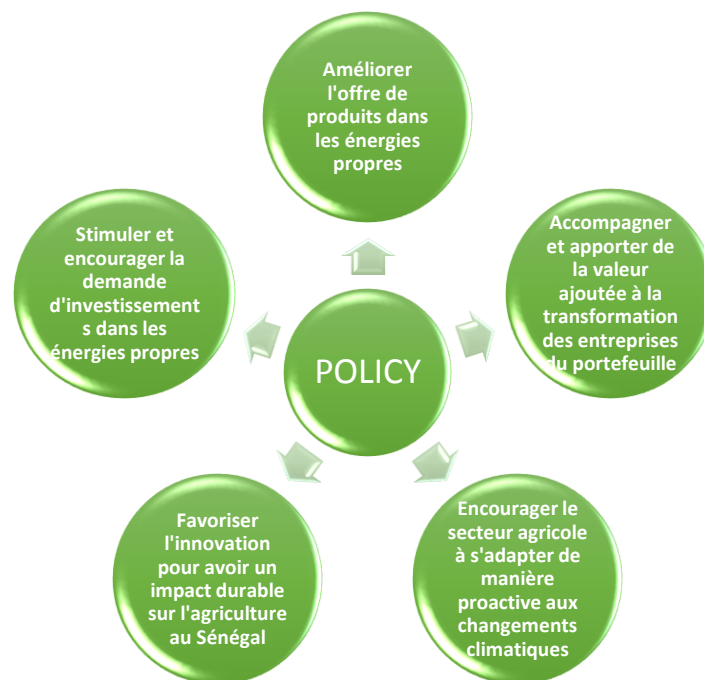
Mitigation	Adaptation
<ul style="list-style-type: none"> 1. Accès à l'énergie et production d'énergie propre 2. Modes de Transport propres 3. Efficacité énergétique dans les bâtiments, les villes, les industries et les équipements 4. Gestion des terres et des forêts 	<ul style="list-style-type: none"> 5. Protéger les moyens de subsistance des populations, des communautés et des régions 6. Assurer la santé et le bien-être des personnes la sécurité alimentaire et l'eau 7. Infrastructures et environnement bâti résilients au changement climatique 8. Préservation des écosystèmes et services connexes

La banque s'engage également à favoriser les projets qui ont :

- ✓ le potentiel de changement de paradigme et de catalyser l'impact au-delà d'un programme ou projet lui-même ;
- ✓ un potentiel de développement durable à grande échelle avec des effets sociaux, environnementaux et liés au genre ;
- ✓ la capacité à réduire la vulnérabilité et à répondre aux besoins de financement du pays en cohérence avec la stratégie de développement national ;
- ✓ des caractéristiques économiques et sociales fondées.

III. PILIERS

Conformément aux normes locales et internationales ainsi qu'aux objectifs de la CNCAS, la Politique d'Investissement durable et responsable de l'établissement repose sur 5 piliers (objectifs stratégiques) qui résument les domaines d'intervention du financement des investissements Energie-Climat :



Pilier 1 : Stimuler et encourager la demande d'investissements dans les énergies propres en favorisant un environnement d'investissement dynamique

L'objectif de la Banque sera de stimuler et d'encourager la demande d'investissements dans les énergies propres. Cela se fera en sensibilisant les développeurs, en incitant à l'amélioration des infrastructures existantes ou encore en participant à la modification des politiques pertinentes. Le secteur agricole devrait être prêt à changer de paradigme énergétique. La cible sera orientée vers une énergie propre facilement applicable au secteur agricole sur des projets d'adaptation et de résilience au changement climatique.

Pilier 2 : Améliorer l'offre de produits dans les énergies propres, l'investissement durable dans les projets y compris à travers des activités de refinancement

L'objectif de la CNCAS sera de promouvoir les investissements éligibles au Fonds Vert Climat. Un produit intitulé "**Investissement Energie-Climat**" sera créé à cet effet. Nous avons également pour objectif de nous engager dans des activités de refinancement et d'aider les institutions financières et autres partenaires à bénéficier de la finance climatique. Cela permettra d'améliorer l'offre de produits avec une nouvelle gamme de produits diversifiés et à des taux préférentiels.

Pilier 3 : Accompagner et apporter de la valeur ajoutée à la transformation des entreprises de notre portefeuille en faveur d'une énergie plus propre, de l'adaptation et à la résilience au changement climatique

Avec une gamme de produits améliorés, notre portefeuille diversifié de clients aura besoin de suivi et de conseil sur l'adaptation au changement climatique et de la résilience. La CNCAS dotera son réseau d'agences d'une organisation adéquate pour la détection de projets, l'accompagnement à la préparation des dossiers de demandes de financement des clients et le suivi de la mise en œuvre.

Pilier 4 : Favoriser l'innovation pour avoir un impact durable sur l'agriculture au Sénégal et améliorer la compétitivité de l'ensemble de la chaîne de valeur

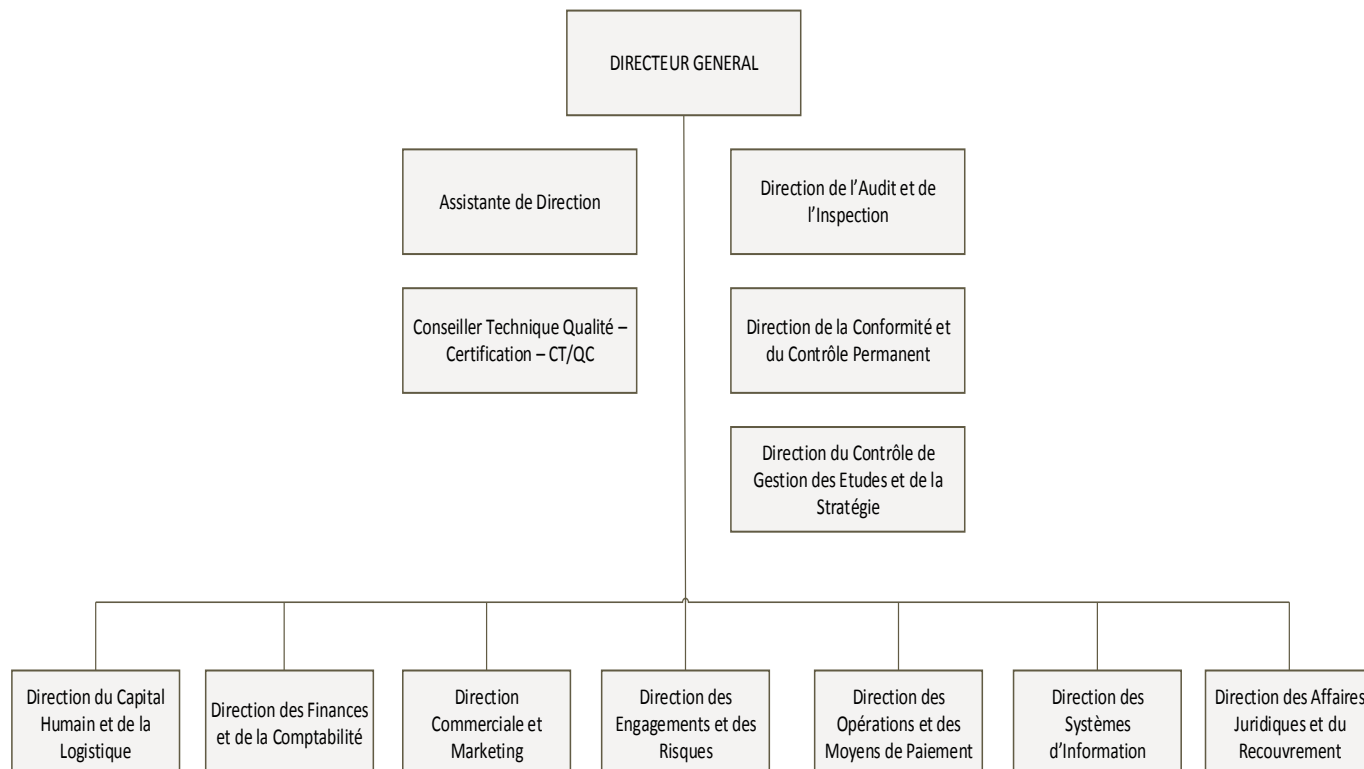
L'accompagnement de projets innovants, qui peuvent avoir un impact transformationnel sur le développement sobre en carbone et résilient au changement climatique tout au long de la chaîne de valeur, de la gestion des terres au traitement et à la commercialisation des produits, constitue un défi majeur pour améliorer la compétitivité du secteur agricole.

Pilier 5 : Encourager le secteur agricole à s'adapter de manière proactive aux changements climatiques en intégrant de manière systématique les risques climatiques dans tous les projets.

La prise en compte des risques climatiques dans les projets financés permettra aux promoteurs de garantir la performance socio-économique de leurs projets et permettra également à la banque de réduire ses risques et d'offrir à terme des conditions plus favorables pour l'accès au crédit.

IV. ENGAGEMENTS

La Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal (CNCAS) est une banque spécialisée dans le financement des filières agricoles. Elle compte 327 employés répartis entre la Direction Générale et son réseau de bureaux et d'agences. Ce réseau compte 34 agences et bureaux qui assurent une bonne couverture du territoire national dans le cadre de sa mission de financement de l'économie rurale.



Au fil des ans, la CNCAS a mis en place des procédures et une organisation permettant à la Banque de répondre efficacement aux besoins de ses clients, de réduire les risques et de prendre en compte les exigences environnementales et de développement durable. L'utilisation des fonds climatiques et le développement de projets énergie-climat seront pleinement intégrés dans les procédures et l'organisation actuelle.

Afin de mettre en œuvre efficacement cette politique, une mise à jour et des modifications pertinentes de celle-ci aura un impact sur :

- ✓ l'organisation interne de la banque
- ✓ le renforcement des capacités
- ✓ la revue des procédures et des documents connexes
- ✓ la mise en place d'un système de suivi et évaluation

- **Organisation interne**

Au niveau des agences et au sein de chaque direction, l'identification d'un référent Energie-Climat permettra d'avoir un relais pour diffuser des informations utiles et assurer la pérennité et la fiabilité du système de suivi-évaluation. La sensibilisation de tous les employés à la détection et à la promotion des projets Énergie-Climat permettra de mettre en œuvre efficacement cette politique et ses objectifs.

- **Revue des procédures connexes**

Les projets d'investissement Energie-Climat feront l'objet d'un traitement préférentiel par le biais de lignes de crédit et de garanties dédiées. Ils feront l'objet d'une instruction dans le respect de toutes les règles fiduciaires de la banque mais surtout en s'assurant de la cohérence des projets financés avec les standards applicables au plan local. Des conditions de crédit avantageuses seront offertes aux projets d'investissement Energie-Climat.

- **Renforcement des capacités**

La Banque veillera à la mise en œuvre d'un programme ciblé de renforcement des capacités qui pourra évoluer en fonction des résultats et des leçons apprises.

Programme de renforcement des capacités	Public cible	Fréquence
Les défis du changement climatique	Tous les employés de la banque et les partenaires	Une fois par an
Technologies d'efficacité énergétique et des énergies renouvelables	Conseillers Clientèles, Référents Energie-Climat, Chefs de réseaux et Chefs d'agences	Deux fois par an
Évaluation technique et financière des projets d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques	Conseillers Clientèle, Référents Energie-Climat, Chefs de services, Chefs d'agence et Chefs de réseaux	Une fois par an
Reporting des projets climatiques	Référents Energie-Climat, Chefs de réseaux et Chefs d'agence, Direction Générale, Conseil d'administration	Une fois par an

- **Engagement des parties prenantes**

La banque impliquera ses partenaires en les informant très tôt sur les objectifs et les piliers de cette politique. Cela consistera également à identifier des sujets pertinents pour les parties prenantes et à les évaluer par rapport aux opérations de la banque.

- **Système de Suivi Evaluation**

La CNCAS veillera à ce que chaque programme ou projet ait son propre système de suivi et d'évaluation, dont toutes les dispositions doivent rester cohérentes avec le cadre de mise en œuvre du suivi et d'évaluation.

Au-delà de son utilité dans la gestion de la mise en œuvre des projets, les différents produits issus de la mise en œuvre de ce cadre de suivi et d'évaluation devront fournir des informations sur les résultats pouvant être exploités par les différents acteurs pour :

- ✓ évaluer et ajuster les stratégies et la planification ;
- ✓ mieux programmer de nouvelles actions et stratégies ;
- ✓ rendre compte des progrès et des impacts aux parties prenantes ;
- ✓ identifier et échanger avec les parties prenantes les bonnes pratiques et les leçons apprises.

Au-delà de son caractère didactique, le dispositif de suivi et d'évaluation doit être considéré comme un outil de communication et de sensibilisation évolutif en fonction des réalités (augmentation du nombre de programmes et projets financés, besoins d'information supplémentaires) pour s'adapter et répondre besoins de la banque et de ses partenaires techniques et financiers.

- **Les Indicateurs de performances clés**

Les indicateurs suivants sont le point de départ du système de S & E pour mesurer :

- ✓ le taux de transformation du portefeuille ;
- ✓ la taille et la qualité des projets Energie-Climat ;
- ✓ les impacts sur l'amélioration de l'efficacité énergétique des clients ;
- ✓ les impacts sur l'intégration des ENR par les clients ;
- ✓ les impacts sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre des clients ;
- ✓ les impacts sur la réduction de la vulnérabilité au changement climatique des clients ;
- ✓ la capacité de la banque à mobiliser des fonds climatiques supplémentaires ;
- ✓ le développement des capacités internes en matière de changement climatique.

V. ANNEXES

5.1. Indicateurs de Performances Clés

	Indicateurs de Performances	Unité	Fréquence de mesure
Indicateurs Globaux	Part du portefeuille Energie-Climat - Valeur - Quantité	FCFA - % NBR - %	1 an
	Projet d'atténuation aux changements climatiques - Valeur - Quantité	FCFA NBR	1 an
	Projets d'adaptation aux changements climatiques - Valeur - Quantité	FCFA NBR	1 an
	Projets transversaux - Valeur - Quantité	FCFA NBR	1 an
	Fonds additionnels mobilisés par la banque	FCFA	2 ans
Indicateurs Globaux Et spécifiques à chaque projet	Fonds additionnels mobilisés par le client	FCFA	1 an
	Puissance Energies Renouvelables Installées	KWc PV KW Hydraulique KWelec Bioénergie KWth Bioénergie	1 an
	Baisse de puissance grâce à l'efficacité énergétique	KW	1 an
	Réduction de la consommation d'énergie	KWh électricité/an TEP (Produits pétroliers)	1 an
	Réduction de GES	Tonnes eq / an	1 an
	Population impactée par les projets d'adaptation	NBR	1 an
	Economie d'eau	km3/an	1 an
	Surface irriguée grâce aux énergies renouvelables	Ha /an	1 an
	Fonds Climatiques mobilisées par la banque	FCFA / an	1 an
	Capacity Building and training achieved - Internal - External	Hommes-jour Hommes-jour	6 mois 1 an

